



Projet soutenu par la
COMMISSION EUROPEENNE
DG Emploi, affaires sociales et inclusion

ASTREES



CLR

Projet Européen EURODETACHEMENT 2016-2017

Séminaire de travail :
Panorama de la mise en œuvre la Directive d'application.
2014/67/EU du 15 mai 2014
Les 23, 24 et 25 Novembre 2016

VIP Executive Art's Hotel

*Avenida D. João II, nº 47
1998-028 Lisboa –
Portugal
+351 210 020 400*

<http://www.viphotels.com/en/Hotels/VIP-Executive-Arts/About-Hotel.aspx>

Programme

Objectif du séminaire : offrir des regards croisés et partager des expériences concrètes notamment celles induites par l'implémentation de la Directive 2014/67/EU du 15 mai 2014.

- + L'évolution des cadres juridiques des 13 Etats membres impliqués dans le projet
Quels sont les enjeux repérés par les Etats membres et les orientations à l'origine de l'évolution de leurs cadres juridiques ? (formalités à remplir par les entreprises qui détachent des travailleurs, modalités du contrôle et de la surveillance, moyens d'action des organismes de contrôle en cas de fraude ou d'abus...Etc.)
- + L'évolution des organisations qui améliorent la performance des autorités publiques (création de réseaux de professionnels, organisation et rôle des bureaux de liaison, lien entre les bureaux de liaison et les services qui conduisent des investigations,)
- + Les organisations qui renforcent la collaboration internes à chaque pays entre les parties prenantes (administrations de la protection sociale et du fisc, partenaires sociaux etc...)
- + Les expériences qui renforcent les coopérations transnationales
- + Les actions d'information des travailleurs et des entreprises
- + Les perspectives au niveau européen.

23 novembre 20h

Buffet d'accueil RDV dans le hall de l'hôtel

Présentation du programme de travail

24 Novembre 2016

9h- 9h15

- + **Accueil** par Mr. Manuel ROXO

Directeur au sein de l'Autorité pour les Conditions de Travail du Portugal

9h15-9h30

Equipe projet :

- + **Point d'étape**

Depuis 2011 à travers l'expérience « EURODETACHEMENT » qu'est ce qui a évolué et comment ?
Ou en est-on aujourd'hui : panorama des actions engagée dans le volet « formation action » du projet.

9h30-13h (avec une pause à déterminer)

Article 23 : Directive d'application 2014/67/EU du 15 mai 2014 :

Les États membres mettent en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive au plus tard le 18 juin 2016.

- + **Des cadres juridiques en mouvement :**

Objectif :

Pour chaque pays : présenter un axe significatif prioritaire dans l'implémentation de la directive 2014/67/EU du 15 mai 2014 qui a conduit à modifier ou qui va modifier le cadre juridique.

Jan Cremers :

Panorama de la transcription de la Directive par les Etats Membres

13h- 14h Pause déjeuner

**Projet EURODETACHEMENT
24 et 25 Novembre 2016**

Article 10 Directive d'application 2014/67/EU du 15 mai 2014 :

Les États membres veillent à ce que des mesures de vérification et des mécanismes de contrôle appropriés et efficaces, prévus conformément au droit et aux pratiques nationales, soient mis en place et que les autorités désignées en vertu du droit national effectuent des inspections efficaces et adéquates sur leur territoire pour s'assurer du respect des dispositions et règles établies par la directive 96/71/CE, en tenant compte des dispositions applicables de la présente directive, et en garantir ainsi l'application et l'exécution correctes

Autour de cette notion « **de mécanismes de contrôles appropriés et efficaces** », nous proposons trois discussions :

14h30 – 17h30 (avec une pause à déterminer)

Discussion N°1 : Des organisations qui améliorent la performance et l'expertise dans le traitement des situations de détachement

- ✚ A partir de l'expérience du Portugal ; un groupe de travail national sur le détachement des travailleurs ; quelles sont les conditions qui favorisent :
 - La construction d'une expertise et le partage de la connaissance ?
 - Le développement de nouvelles pratiques ?
 - La performance des bureaux de liaison et l'amélioration des échanges via IMI ?
 - La formation et l'élaboration d'outils d'aide au contrôle ?

Discussion N°2 : Des organisations qui améliorent les collaborations entre les autorités publiques

- ✚ A partir de l'expérience de la Suède : la création de cinq équipes pilotes en Suède (une par région).

Les équipes sont pluridisciplinaires : l'inspection du travail, la police, l'Agence fiscale, l'Autorité suédoise de la criminalité économique et d'autres autorités si nécessaire : par exemple, l'administration des douanes, l'Administration suédoise des transports, de l'Agence d'assurance sociale ou le Conseil de comté en matière d'exploitation et de traite des êtres humains.

A partir d'un premier retour des collègues suédois, quelle leçon peut-on tirer de ces expériences ?

Quels sont les facteurs de réussite pour instaurer des collaborations opérationnelles ?

Discussion N°3 : des initiatives pour améliorer les collaborations transnationales autorités publiques /partenaires sociaux

- ✚ A partir d'une intervention collective des Autorités publiques et des partenaires sociaux de la Finlande

Quelle plus-value à travers un exemple concret ?

Quel rôle pour les partenaires sociaux ?

Quels sont les facteurs de réussite de cette collaboration?

Clôture de la journée 17h30

17h30-18h30 par groupe ou en bilatéral, point d'étape entre partenaires sur les actions EURODETACHEMENT pour les pays qui participent à la formation action.

25 Novembre 2016

9h-11h30

Article 8 Directive d'application 2014/67/EU du 15 mai 2014 :

Les États membres prennent, avec l'aide de la Commission, des mesures d'accompagnement visant à développer, à faciliter et à encourager les échanges entre les fonctionnaires chargés de mettre en œuvre la coopération administrative et l'assistance mutuelle ainsi que de veiller au respect et à l'exécution de la réglementation applicable. Les États membres peuvent aussi prendre des mesures d'accompagnement visant à soutenir les organismes qui fournissent les informations aux travailleurs détachés.

Table ronde N°1 : Des coopérations transnationales en mouvement pour les opérations de contrôles et de surveillance

✚ A partir de deux actions transnationales qui seront présentées :

Quelle plus-value les coopérations transnationales apportent-elles au regard de l'impact sur les situations de détachement : application du noyau dur, conditions de travail, logement ?

- Repérer et cibler des opérations
- Effectuer des contrôles communs
- Se fixer des objectifs partagés
- Assurer la suite des contrôles

Table rondes N°2 : Des rencontres visant à installer des coopérations transnationales partenaires sociaux / autorités publiques

✚ Retour d'expérience sur deux séminaires en Allemagne

Le 29 septembre à Nuremberg (Arbeit und Leben Berlin)

Les 3 et 4 novembre à Hambourg (Arbeit und Leben Hambourg)

Article 5 : Directive d'application 2014/67/EU du 15 mai 2014

Les États membres prennent les mesures appropriées pour que les informations concernant les conditions de travail et d'emploi visées à l'article 3 de la directive 96/71/CE, qui doivent être appliquées et respectées par les prestataires de services, soient diffusées largement et gratuitement, d'une manière claire, qu'elles soient transparentes, complètes et facilement accessibles à distance et par voie électronique, dans des formats et selon des normes internet garantissant un accès aux personnes handicapées, et veillent à ce que les bureaux de liaison ou les autres instances nationales compétentes visées à l'article 4 de ladite directive soient en mesure de s'acquitter efficacement de leurs tâches.

Table ronde N°3 : Les actions d'information et de sensibilisation des entreprises et des salariés

✚ Comment mutualiser les documents et expériences pour améliorer l'information des travailleurs et des entreprises ?

-Améliorer les sites des autorités publiques ?

-Construire ou utiliser des matériels existants (plaquettes, sites et informations en ligne, EURODETACHEMENT, etc...)

-Construire une campagne d'information?

11h30 pause

12h00- 13h00 Session conclusive

Fernando PEREIRA

DG EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

UNIT D1: FREE MOVEMENT OF WORKERS, EURES

COMMISSION EUROPEENNE

Etat des lieux et enjeux actuels sur le détachement des travailleurs en Europe

Perspectives pour renforcer les coopérations administratives

Enjeux attachés à l'implémentation de la Directive d'application par les Etats membres

Perspectives d'évolution du cadre juridique européen

13h Clôture des travaux